

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
 TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :
 ENTRÉE CHARRETIÈRE**
**réservée aux particuliers qui réalisent eux même les
 travaux**

Dossier n° DZ

Le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est réputée refusée.

* Un dossier complet = une étude immédiate et une validation rapide.

PIECES A FOURNIR : **4 EXEMPLAIRES - 5 si voie Départementale - 6 si situé
 Constituer des dossiers distincts en ZAC - 7 si Port de Gennevilliers**

- Un **plan de localisation** du site,
 - Un **plan de masse** avec les **dimensions ET** pour tous les **chantiers de construction** un plan de VRD (Voirie et Réseaux Divers) au 1/200^e **avec nivellement** comportant :
 - l'orientation du plan avec le nom des rues,
 - Un croquis côté du bateau pavé, du terrain, du trottoir,
 - Selon le cas, les plantations existantes à maintenir, à supprimer (représentées différemment),
 - La localisation schématique des équipements publics existants, desservant le terrain ou tous dispositifs publics qui se trouveraient devant la propriété : candélabre, plaque d'égout, abris bus, chambre de télécommunication, passage piétons, panneaux publicitaires...etc,
 - Le **récépissé de dépôt** de la demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable des travaux,
 - **L'autorisation du propriétaire** ou du syndic si vous n'êtes pas propriétaire,
- Dans tous les cas** fournir par une note technique toutes précisions utiles, à la compréhension du projet.

Une assurance dommage/ouvrage est recommandée au particulier qui intervient seul dans la réalisation des travaux.

L'obtention de cette autorisation ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme, ex : déclaration préalable (de travaux) pour une modification de façade...auprès du Service Urbanisme Réglementaire, 01 40 85 63 27, ou un arrêté d'interdiction de stationner ou circuler... auprès des Services Techniques, 12^{ème} étage. 01.40.85.63.15

DEMANDEUR : NOM et PRENOM :

N° d'urgence obligatoire 24h / 24 – 7 j / 7 : tél. personnel :
 Portable : tél. professionnel :

Email : **Fax :**

ADRESSE DU DEMANDEUR :

..... **N° Appart obligatoire:**

ADRESSE DE L'ENTREE CHARRETIERE :

.....

..... **Références cadastrales :**

nombre de bateaux : **Dimensions du(es) bateau(x) :**

DATE DES TRAVAUX : du.....au.....DUREE PREVUE :

La date de réalisation des travaux doit prévoir au minimum un mois de délai à partir de la demande

N° de dossier de Permis de Construire/démolir (PC/PD) ou Déclaration Préalable (de travaux) (DP) :
PCDT.....Date

Fait à Gennevilliers, le
Cachet et / ou signature du demandeur

Edition 2021

Contact
Centre administratif
Waldeck-L'Huilier
177 avenue Gabriel-Péri
92 237 Gennevilliers cedex
01 40 85 66 66
mairie@ville-gennevilliers.fr
ville-gennevilliers.fr